

## Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

### **Arrêté du 16 décembre 2014 portant désignation des membres de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des ingénieurs des mines**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires;

Vu le décret n° 2009-63 du 16 janvier 2009 modifié portant statut particulier du corps des ingénieurs des mines;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2012 instituant la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des ingénieurs des mines;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 3 juin 2014 fixant au 4 décembre 2014 la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'État;

Vu le procès-verbal de dépouillement de l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des ingénieurs des mines en date du 4 décembre 2014,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont déclarés élus en qualité de représentants du personnel à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des ingénieurs des mines :

1° En tant que membres titulaires :

MM. Fabrice Dambrine et Christophe Boutonnet, ingénieurs généraux des mines.

Mme Anne Laurent et M. Pierre Pribile, ingénieurs en chef des mines.

MM. Marc Glita et Louis du Pasquier, ingénieurs des mines.

2° En tant que membres suppléants :

MM. Richard Lavergne et Albert Féroldi, ingénieurs généraux des mines.

M. Franck Lavagna et Mme Sophie Mourlon, ingénieurs en chef des mines.

Mme Faustine Antoine et M. David Torrin, ingénieurs des mines.

#### Article 2

Outre le vice-président du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies, président de droit, sont désignés en qualité de représentants de l'administration à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des ingénieurs des mines :

1° En tant que membres titulaires :

Mme Michèle Féjoz, directrice des ressources humaines, adjointe au secrétaire général.

M. Pascal Faure, directeur général des entreprises.

Mme Patricia Blanc, directrice générale de la prévention des risques au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Mme Sandrine Lémery, première secrétaire générale adjointe de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

M. Patrick Pailloux, directeur technique à la direction générale de la sécurité extérieure du ministère de la défense.

2° En tant que membres suppléants :

Mme Marie-Solange Tissier, chef du service du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies.

M. Philippe Lafay, sous-directeur des ressources humaines de l'administration centrale au secrétariat général.

M. Patrice Greliche, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi à la DIRECCTE Centre.

M. Alain Vallet, chef du service du pilotage et de l'évolution des services au secrétariat général du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

M. Yves Poilane, directeur de Télécom ParisTech.

M. Gilles Brégant, directeur général de l'Agence nationale des fréquences.

#### Article 3

Le mandat des membres de la commission administrative paritaire entre en vigueur à compter de la date du présent arrêté.

#### Article 4

L'arrêté du 23 avril 2013 modifié portant désignation des membres de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des ingénieurs des mines est abrogé.

#### Article 5

Le vice-président du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 16 décembre 2014.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le vice-président du Conseil général  
de l'économie, de l'industrie,  
de l'énergie et des technologies,*  
L. ROUSSEAU